Compte-rendu de la réunion de la délégation à l'Outre-mer du mardi 24 janvier 2012



TRAVAUX PUBLIÉE LE 01/02/2012

Saisine liée : LA MOBILITÉ DES JEUNES ULTRAMARINS

La forêt ultramarine

Audition d'information de Mme Verdier et de M. Bakouma, représentants du WWF, sur le thème de la forêt ultramarine

Au cours de leur audition, Mme Verdier et M. Bakouma, ont articulé leur présentation autour des problématiques de la restauration et de la préservation des forêts en Guyane et en Nouvelle-Calédonie. Ils ont d'abord insisté sur la biodiversité unique et originale des forêts guyanaise (une des plus grandes unités de forêt humide quasi intacte, la plus grande quantité d'essences forestières à l'hectare, etc.) et calédonienne (importance de la forêt sèche, plus de 90 % d'endémicité en forêt humide, etc.). Ils ont ensuite détaillé les pressions exercées sur ces forêts par l'extraction minière (conséquences sur l'environnement de l'orpaillage clandestin en Guyane et de l'exploitation des mines de nickel en Nouvelle-Calédonie) ; par l'exploitation forestière en Guyane où sur 1 300 essences inventoriées seules 48 sont exploitées ; par les incendies en Nouvelle-Calédonie et enfin par les espèces envahissantes.

Pour lutter contre ces pressions, les solutions proposées par Mme Verdier et M. Bakouma reposent sur des stratégies de conservation, de restauration et de valorisation des forêts ultramarines. En Guyane, il s'agit de promouvoir une gestion durable des forêts du Plateau des Guyanes en réduisant les impacts de l'exploitation aurifère et en luttant contre l'orpaillage illégal ; en améliorant les conditions sociales et environnementales de l'exploitation forestière par le développement de la certification ; en renforçant la gestion du réseau d'aires protégées sur les Guyanes et en conservant mieux les espèces, notamment *via* la sensibilisation du public aux ravages du braconnage. En Nouvelle-Calédonie, un programme de conservation des forêts sèches a été mis en place depuis 1997. Il s'agit de protéger physiquement et réglementairement ces forêts en luttant par exemple contre les invasions biologiques, de restaurer les sites grâce en particulier à des plantations d'espèces endogènes issues de pépinières et de valoriser les forêts (substances naturelles, horticulture, etc.).

Au cours du débat, certains conseillers ont souligné l'importance de maintenir un juste équilibre entre préservation et exploitation des forêts, équilibre qui doit être propre à chaque territoire ultramarin, la forêt guyanaise n'offrant pas le même potentiel économique que la forêt calédonienne par exemple. Dans le même ordre d'idées, les conseillers se sont interrogés sur le poids économique de la filière or en Guyane, de la filière bois dans les territoires ultramarins et de ses difficultés à se structurer ; sur les moyens de lutter contre l'orpaillage clandestin qui dégrade la forêt, altère la santé de certaines populations et met aussi en péril la pêche *via* l'utilisation du mercure. Ils ont également débattu des démarches de certification de la forêt. La promotion de la coopération régionale entre la Guyane, le Brésil et le Surinam a été jugée indispensable, la forêt amazonienne s'étendant notamment sur ces trois pays. Enfin la question du statut public ou privé des forêts ultramarines a été soulevée.

© - copyright CESE - Novembre 2026